

**A GARDER  
DANS VOTRE VEHICULE**

## QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE

### EN CAS DE PANNE / ACCIDENT

#### 1. Ne circulez plus!

Afin de ne pas causer de dommage aggravant au véhicule. Sauf si cela est nécessaire pour vous mettre hors de danger.

#### 2. Sécurisez-vous, votre véhicule et vos passagers :

- **Sur route** : mettez vos feux de détresse + triangle + gilet de sécurité.
- **Sur autoroute** : placez le véhicule sur la bande d'arrêt d'urgence, sortez par le côté droit du véhicule, restez à l'abri derrière les barrières de sécurité, organisez le dépannage depuis une borne téléphonique.

#### 3. Contactez Mondial-Assistance : ☎ 0800 103 105

**AVANT D'APPELER** : regrouper les renseignements suivants à nous communiquer :

- Votre numéro de contrat. (voir sur votre carte verte)
- Le numéro de téléphone de l'endroit où vous vous trouvez. (ou numéro de téléphone portable utilisé)
- Les papiers du véhicule : carte grise, carte verte.

**Seul un appel à Mondial-Assistance peut déclencher les garanties :**

**ASSISTANCE\*, DEPANNAGE/REMORQUAGE et/ou VEHICULE DE REMPLACEMENT \*\***

\* : hormis pour les dépannages sur autoroutes,

\*\* : dans la limite des conditions définies aux Dispositions Générales du contrat.

**TOUT AUTRE PRESTATAIRE NE SERA PAS PRIS EN CHARGE.**

#### 4. Remplir un constat de sinistre auto

**NOS CONSEILS :**

- Ecrivez avec un stylo bille.
- Cochez que les cases selon les conditions de l'accident. Ne cochez que vos cases.
- Ne laissez pas l'autre conducteur remplir la partie qui vous est réservée.
- Signez le constat. Votre signature n'est pas une acceptation de responsabilité. Elle ne confirme que votre implication. Le seul cas où vous ne devez pas signer le constat : lorsque vous n'êtes pas IMPLIQUE dans l'accident.
- Le schéma est très important : soyez précis, faites apparaître le marquage au sol, panneaux de signalisation, noms des rues
- Qui ne conteste consent ! Donc pensez à contester dans les observations si vous n'êtes pas d'accord avec le tiers.

**En cas de problème, un conseiller est à votre disposition  
pour vous aider à remplir convenablement l'imprimé : 05 46 38 95 02**

#### 5. Contactez-nous : ☎ 05 46 38 95 02

### EN CAS DE BRIS DE GLACE

#### 1. Appeler le ☎ 0 978 978 090

#### 2. Présenter leur votre carte verte.

#### 3. Ne pas faire de déclaration de sinistre auprès de nos services, sauf si vous souhaitez faire appel à un autre prestataire de votre choix.